



Conférence Nationale SNR  
16 mai 2018

---

# **Quelques éléments sur le dossier retraite et la réforme Macron**

# Quelques notions et définitions essentielles

---

*La retraite, qu'est-ce que c'est ?*

*Répartition ou capitalisation ?*

*Prestations définies ou cotisations définies ?*

*Contributif ou redistributif ?*

*Indexation sur les prix ou sur le salaire moyen ?*

# *La retraite, qu'est-ce que c'est ?*

---

A l'origine, couverture du risque vieillesse

Revenu de subsistance pour les salariés qui vivaient au-delà de 60 ans tout en étant dans l'incapacité de travailler

L'espérance de vie moyenne était de l'ordre de 60 ans

Aujourd'hui, l'espérance de vie moyenne est largement supérieure à 75 ans

Ce qui est déterminant, ce n'est plus d'être en incapacité de travailler, mais de pouvoir vivre une nouvelle phase de vie en étant libre de choisir ses activités, affranchi de tout lien de subordination qui caractérise l'activité salariée

## *Répartition ou capitalisation ?*

---

**La répartition** : Ce système repose sur un pacte social intergénérationnel selon lequel les actifs financent par leurs cotisations les pensions de l'année des retraités, et constituent parallèlement leurs futurs droits à retraite.

**La capitalisation** : Dans un système par capitalisation, chaque actif cotise strictement pour sa propre retraite. Le montant de la pension de retraite ne dépend donc que de la masse de cotisations accumulées par chaque personne. La capitalisation est très aléatoire (marchés financiers).

## *Prestations définies ou cotisations définies ?*

---

**Prestations définies** : le niveau de pension est défini dans ce système. Le niveau des cotisations s'adapte pour assurer les engagements pris.

**Cotisations définies** : Les cotisations sont bloquées, seul leur niveau est connu des assurés. Dans ce système le niveau des pensions s'adapte. Il n'y a aucune garantie ni visibilité sur la pension à venir.

## *Contributif ou redistributif ?*

---

Un système est dit contributif lorsque les pensions que perçoivent les retraités sont proportionnelles aux cotisations qu'ils ont versées.

Un système est dit redistributif lorsqu'une partie des pensions perçues par les retraités ne correspond pas à des cotisations versées.

Les différents systèmes sont plus ou moins contributifs ou plus ou moins redistributifs.

# *Indexation sur les prix ou sur le salaire moyen ?*

Arrco

-

## Valeurs de point et salaires de référence

Année	Valeur du point		Salaire de référence	
	au 1er avril	%	montant	%
2009	1,1799 €	+ 1,30	14,2198 €	+ 1,80
2008	1,1648 €	+ 1,46	13,9684 €	+ 3,40
2007	1,1480 €	+ 1,71	13,5091 €	+ 3,70
2006	1,1287 €	+ 1,65	13,0271 €	+ 2,90
2005	1,1104 €	+ 2,00	12,6600 €	+ 2,40
2004	1,0886 €	+ 1,75	12,3632 €	+ 2,30
2003	1,0698 €	+ 1,60	12,0852 €	+ 1,60
2002	1,0530 €	+ 1,60	11,8949 €	+ 1,60
2001	6,7983 F	+ 1,90	76,7965 F	+ 1,50
2000	6,6717 F	+ 0,80	75,6616 F	+ 5,30
1999	6,6186 F	+ 0,90	71,8534 F	-
	<b>au 1er janvier</b>			
	6,5596 F	-		

## ***Les différents régimes dans la répartition : annuités.***

Ex. Régime général (salariés du privé)

La pension est calculée à partir du nombre total de trimestres acquis tout au long de la carrière (cotisés + éventuellement validés ou majorés) et d'un salaire de référence

$$\text{SAM}^* \times \text{taux} \times \frac{\text{nbre de trimestres de l'assuré dans le régime}}{\text{nbre de trimestres exigés (160-161...)}}$$

---



## ***Les différents régimes dans la répartition : annuités.***

- ❑ Système par répartition
- ❑ Se prête bien à la redistribution et à l'intégration de solidarités
- ❑ L'âge est un élément clé du système
- ❑ Le nombre de trimestres (ou annuités) est un paramètre déterminant pour le calcul de la pension
- ❑ Système plutôt à prestations définies

## ***Les différents régimes dans la répartition : points.***

Les cotisations de l'année sont transformées en points, ceux-ci vont se cumuler tout au long de la carrière

**Salaire brut X taux de cotisation/Prix d'achat d'un point = Nbre de points**

Au moment de la liquidation, la pension est égale au nombre de points multiplié par la valeur de service du point

**Nbre de points obtenus X valeur du point = Montant de la pension**

## ***Les différents régimes dans la répartition : points.***

- Système par répartition
- Mécanisme fortement contributif (prise en compte de l'intégralité de la carrière).
- Possibilités de solidarité à l'intérieur du régime.
- Selon les orientations mises en œuvre, prestations définies ou cotisations définies.

## ***Les différents régimes dans la répartition : les comptes notionnels.***

- *Chaque assuré est titulaire d'un compte virtuel. Les cotisations versées chaque année créditent son compte et augmentent le capital virtuel.*
- *Le compte virtuel est revalorisé selon un indice au choix, exemples : masse salariale, salaire moyen, prix...*
- *La pension est égale au capital virtuel divisé par l'espérance de vie à la retraite de la cohorte de l'assuré, et en fonction de son âge de départ en retraite.*

## ***Les différents régimes dans la répartition : les comptes notionnels.***

- ❑ Le système fonctionne par répartition
- ❑ Système à cotisations définies : la variable d'ajustement est le niveau des pensions
- ❑ Contributivité maximale
- ❑ Solidarité renvoyée à l'impôt

## Les principaux enjeux

Le candidat Macron avait annoncé dans son programme une réforme systémique des retraites.

De quoi s'agit-il ?

La notion de réforme systémique renvoie à un changement fondamental des principes régissant notre système de retraite.

---

Il est question d'instaurer un régime unique inspiré du modèle suédois en comptes notionnels ou un régime par points.

Les attendus de la réforme souhaitée par Macron sont :

- Le système actuel est trop complexe.
- Il est injuste.
- Il freine la mobilité.

## Trop complexe ?

---

Un des principaux arguments porte sur le nombre de régimes (36) qui rendrait la situation compliquée en matière de visibilité.

Il faut relativiser. Pour la totalité du salariat, il y a 2 grandes catégories :

- Les salariés du privé qui sont ressortissants du régime de base de la Sécurité sociale ou de la mutualité sociale agricole et d'un ou de deux régimes complémentaires (Arrco et Arrco/Agirc pour les cadres)
- Les fonctionnaires, qui sont affiliés soit à la CNRACL soit au régimes des agents de l'État. Dans les 2 cas, ils sont soumis aux même règles, notamment en termes de constitution de droits.

Ces 2 catégories comptent 22 millions de cotisants et 15 millions de retraités.

S'agissant des régimes spéciaux dont on fait grand cas, ils ne concernent que 450 000 salariés et un peu plus d'1 million de retraités.



## Trop complexe ?

---

Autre point souvent évoqué, la difficulté à connaître le montant de sa future retraite.

Là aussi, il faut relativiser.

Si la difficulté est réelle, notamment pour les polypensionnés, la mise en place d'un régime unique par points ne simplifierait en rien la situation.

La raison en est que le but de Macron, dans le prolongement des doléances patronales, est d'instaurer un régime unique à cotisations définies. Par essence, dans un tel cadre, la visibilité est quasi nulle à long et moyen termes.

Dans ce type de régime, on sait ce que l'on cotise, mais on ne sait pas quelle retraite on aura au bout.

Exemple : Arrco et Agirc qui se sont transformés au fil des années en régimes à cotisations définies.

Rappel : Régime à prestations définies : régime qui garantit un niveau de pension relativement, par exemple, au salaire d'activité.

Notons que la proposition Macron introduirait un paramètre en plus de ceux existant, l'espérance de vie de la génération du postulant au départ.

## Trop injuste ?

---

Le point principal invoqué est qu'1 euro cotisé ne génère pas forcément le même montant de pension.

C'est le propre d'un régime solidaire de comporter une composante de redistribution et de ne pas être intégralement contributif.

Dans la logique française originelle (celle du CNR notamment) le but est de garantir à chaque retraité un revenu décent qui n'est pas nécessairement corrélé aux cotisations versées.

## Trop injuste ?

---

Si notre système est injuste, c'est principalement lié :

- A la succession des réformes depuis maintenant 30 ans.
- Aux accords Arrco et Agirc dans la même période.
- A la casse des emplois et au développement du chômage.

## Frein à la mobilité ?

---

Il faut d'abord préciser ce que Macron entend par mobilité : pour lui, le nec plus ultra, c'est l'ubérisation et l'auto-entreprenariat.

Effectivement, le meilleur des systèmes de retraite ne fait pas de miracle, en particulier celui qu'il préconise, dans tous les cas de précarité, voire d'extrême précarité.

Macron est pris en flagrant délit de publicité mensongère.

## En bref ...

---

La proposition Macron ne vise en aucun cas à améliorer la situation des retraités actuels ou futurs, mais à, affranchir le capital d'une plus grande contribution au financement des retraites. D'autre part, la mise en place d'un régime par points (voire en comptes notionnels) aboutirait à individualiser la situation des salariés en fin de carrière, en les incitant, dans le cadre d'un « choix personnel » à différer leur départ.

Rappelons que le futur régime prendrait en compte l'espérance de vie de la génération du salarié au moment de la demande de retraite. Les droits acquis seraient dans ce cas divisés par le nombre d'années restant à vivre.

## Plus que jamais, faire connaître nos propositions.

---

- Rétablissement de l'âge légal à 60 ans.
- 75 % du salaire des 10 meilleures années pour les salariés du privé.
- 75 % du salaire des 6 derniers mois, primes comprises, pour les fonctionnaires et ressortissants des régimes spéciaux.
- Prise en compte des périodes de chômage, maladie... sur la base des salaires perçus avant l'événement.
- Pas de pension inférieure au Smic revendiqué par la CGT (1800 euros).
- Indexation des pensions sur le salaire annuel moyen.
- Rétablissement et revalorisation des droits familiaux, en particulier pour les femmes.
- Une véritable reconnaissance de la pénibilité avec départ anticipé à 55 ans, voire plus tôt dans certaines professions.
- Prise en compte des années d'études.

...

## Les sources de financement existent...

---

- Suppression des exemptions d'assiette (intéressement, bonus, stock options...).
- Suppression des exonérations trappes à bas salaires.
- Taxation des revenus financiers du capital des particuliers et des entreprises.
- Double modulation des cotisations employeurs.

Repère : le montant des dividendes distribués est équivalent au montant du total des dépenses de retraites, soit environ 300 milliards d'euros.

## Régime unique...

---

Macron veut instaurer un régime unique qui fera des salariés et des retraités les grands perdants. Nous portons une proposition de maison commune des régimes de retraite qui vise une amélioration pour toutes et tous.

- Simplification de certaines règles.
- Améliorations pour les polypensionnés.
- Meilleure coordination inter-régimes.
- Plus de solidarité entre salariés et retraités.
- Une maison administrée par des représentants élus des salariés.